

Convention sur la mise à disposition transfrontalière de données dans le cadre du projet b-solutions GeoConnectGR

Préambule

La présente convention est conclue sur base de la Convention sur l'échange réciproque et transfrontalier de données géographiques conclue entre les partenaires de la Grande Région (ci-après « les partenaires ») le 01/12/2017. Elle réunit les mêmes signataires, à l'exception des länder de Rhénanie du Nord-Westphalie et du Bade-Wurtemberg de la République fédérale d'Allemagne. Le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire du gouvernement – Département de l'aménagement du territoire du Grand-Duché de Luxembourg en tant que représentant du Système d'Information Géographique de la Grande Région (ci-après « SIG-GR »), se joint à la présente convention.

Article 1 Objet

Le projet b-solutions¹ GeoConnectGR a pour objectif de produire et de mettre à disposition un jeu de données harmonisé et uniforme des réseaux hydrographiques dans la Grande Région. Ce jeu de données vectorielles hydrographiques (ci-après « le jeu de données ») - à l'échelle cible de 1/10 000 - sera intégré au SIG-GR et mis à la disposition de chaque utilisateur et des partenaires pour une utilisation non commerciale. Le jeu de données des réseaux hydrographiques a été identifié en tant que thème pilote pour tester les activités nécessaires pour mettre à disposition un jeu de données harmonisé à travers la Grande Région.

Article 2 Traitement des données

Aux fins du projet, tous les partenaires s'engagent à une mise à disposition unique des données vectorielles des réseaux hydrographiques à EuroGeographics AISBL et son sous-traitant, l'Agence fédérale de cartographie et de géodésie de la République fédérale d'Allemagne (Bundesamt für Kartographie und Geodäsie, BKG), qui les fusionneront et les traiteront. EuroGeographics AISBL et le BKG dériveront à partir des données fournies un jeu de données uniforme dans le modèle de données CRD (cf. annexe) et seront rétribués pour ce travail par le projet GeoConnectGR. Les données à mettre à disposition par les partenaires

¹ b-solutions, une initiative promue par la DG REGIO de la Commission européenne et mise en œuvre par l'ARFE (Association des régions frontalières européennes) pour identifier et tester des solutions concrètes aux obstacles transfrontaliers, répliquables sur d'autres frontières internes de l'UE.

le seront au minimum dans l'état où elles se trouvent et, dans la mesure du possible, harmonisées avec les données correspondantes de leurs partenaires voisins. Elles ne peuvent être distribués à des tiers qu'après transformation et intégration dans le jeu de données.

Article 3 Visualisation et mise à disposition des données

Après réception du jeu de données prévues à l'article 2, il appartient au SIG-GR de créer un service de visualisation et de téléchargement dans le géoportail de la Grande Région.

Le fonctionnement du service de visualisation et de téléchargement est garanti pendant au moins trois ans.

Si les services de visualisation et de téléchargement sont mis à disposition par les partenaires sur leurs géoportails nationaux respectifs, les métadonnées doivent être saisies conformément à la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 établissant une infrastructure géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE).

Article 4 Conditions d'utilisation

Le jeu de données doit être mis à la disposition de chaque utilisateur à des fins non commerciales sous la **licence de données CC BY-NC 4.0**, dont les textes officiels sont disponibles sous les liens suivants (en cas de divergences de compréhension entre les partenaires la version anglaise fera foi) :

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/legalcode.fr> pour le français ;

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/legalcode.de> pour l'allemand ;

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/legalcode> pour l'anglais.

Cette licence permet de :

- *Partager – copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats*
- *Adapter – remixer, modifier et créer à partir du jeu de données*

selon les conditions suivantes :

Attribution – *Vous devez indiquer les crédits nécessaires, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'offrant vous soutient ou soutient votre utilisation.*

Non commercial – *Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial des données.*

L'**attribution** doit être faite de la manière suivante :

"Source des données : Groupe de travail Cadastre et cartographie de la Grande Région, Consultable sur le géoportail de la Grande Région : www.sig-gr.eu"

Nonobstant, chaque partenaire qui livre des données pour le présent projet peut, dans les limites de son domaine de compétence, intégrer librement dans ses données nationales toute partie du jeu de données. Un partenaire peut également modifier le jeu de données qui relève de son domaine de compétence ou le faire modifier par une tierce partie (par ex. en ajoutant de nouvelles données ou en améliorant la qualité des données de ce jeu) et continuer à diffuser ses données nationales (ainsi enrichies) selon les conditions de ses propres licences.

Article 5 Evaluation du jeu de données harmonisé et extensions possibles

Une fois le projet terminé, les partenaires s'engagent à effectuer une évaluation au plus tard dans les trois ans dans le but d'examiner une mise à disposition ultérieure, y compris la mise à jour. L'évaluation devra également inclure la possibilité d'une extension thématique par d'autres jeux de données. Cependant, cette évaluation n'entraîne aucune obligation de la part des signataires de participer à une telle extension, ni dans le temps, ni en matière de mise à jour, ni en matière du nombre de thèmes traités.

Article 6 Personne de contact et responsabilité

En ce qui concerne les personnes de contact ainsi que le régime de responsabilité, les articles 6 et 7 de la Convention sur l'échange réciproque et transfrontalier de données géographiques du 01/12/2017 s'appliquent.

Concernant l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg en tant que représentant légal du SIG-GR, le régime de responsabilité prévu à l'article 7, sous le titre, « Pour le Luxembourg » de la Convention précitée est applicable.

Article 7 Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur à partir du moment de la signature par tous les partenaires pour une durée de trois ans.

**Annexe : description par EuroGeographics du produit « Core Reference Dataset » (CRD)
 – Le présent projet se limite à la composante hydrographique du CRD**

General product description	<p>The CRD shall serve as an easy to operate dataset of primary (base) spatial features, derived from authoritative sources - INSPIRE compliant national datasets and/or web-services from National Mapping and Cadastral Authorities.</p> <p>The thematic scope of CRD is limited to topographic reference data of the INSPIRE themes Hydrography and Transport Network (Roads, Railroads).</p>
Nominal scale	<p>Source data of multi-scale content will be accommodated from 1:5 000 to 1:50 000 depending to the composition of national datasets. In general, the product is considered to satisfy a map scale range 1:25 000 to 1:50 000. The positional accuracy is 5-15 m.</p>
Co-ordinates	<p>Two-dimensional geodetic coordinates (latitude and longitude) based on ETRS89 and using the parameters of the GRS80 ellipsoid.</p>
Database structure	<p>Application schema and Feature types:</p> <ul style="list-style-type: none"> · PhysicalWaters: StandingWater, Watercourse (Curve and surface), LandWaterBoundary · RoadTransport Network: RoadLink, Road, ERoad, NumberOfLanes, RoadWidth, FunctionalRoadClass, FormOfWay, ConditionOfFacility · RailwayTransportNetwork: RailwayLink, RailwayStationNode, RailwayLine, RailwayType, NumberOfTracks, ConditionOfFacility · CommonTransportElements: VerticalPosition · GeographicalName (multiplicity).
Data structure and content	<p>The CRD data specification contains 2 packages following INSPIRE Annex I:</p> <ul style="list-style-type: none"> · Hydrography · Transport Network (Road, Rail)
Quality and standards	<p>Quality criteria for CRD:</p>

- Seamless and consistent across borders enabling spatial analysis in European and regional cross-border context;

- Consistent between themes, so that different themes can be used together;

- Up-to-date, maintained and quality ensured enabling users to meet their requirements;

- Based on INSPIRE requirements but adjusted to an easier structure according to users demands.

INSPIRE compliant metadata will be provided for the whole dataset (version) and individual countries in XML format.

**Feuille de signature –
Convention sur la mise à disposition transfrontalière de données
dans le cadre du projet b-solutions GeoConnectGR**

**Unterschriftenbogen –
Vereinbarung über die grenzüberschreitende Datenbereitstellung
im Rahmen des Projektes b-solutions GeoConnectGR**

pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg en tant que représentant légal du

Système d'Information Géographique de la Grande Région (SIG-GR)
Geografisches Informationssystem der Großregion (GIS-GR)

Luxembourg,
04/11/2019

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters, positioned above a horizontal dotted line.

(Unterschrift, signature)

**Feuille de signature –
Convention sur la mise à disposition transfrontalière de données
dans le cadre du projet b-solutions GeoConnectGR**

**Unterschriftenbogen –
Vereinbarung über die grenzüberschreitende Datenbereitstellung
im Rahmen des Projektes b-solutions GeoConnectGR**

pour

Landesamt für Vermessung und Geobasisinformation Rheinland-Pfalz

Otmar Didinger
Präsident

Koblenz,
30.10.19



(Unterschrift, signature)

**Feuille de signature –
Convention sur la mise à disposition transfrontalière de données
dans le cadre du projet b-solutions GeoConnectGR**

**Unterschriftenbogen –
Vereinbarung über die grenzüberschreitende Datenbereitstellung
im Rahmen des Projektes b-solutions GeoConnectGR**

pour

Landesamt für Vermessung, Geoinformation und Landentwicklung (LVGL)

Thomas Lehnert
Direktor

Saarbrücken,
28/10/2019


.....
(Unterschrift, signature)

**Feuille de signature –
Convention sur la mise à disposition transfrontalière de données
dans le cadre du projet b-solutions GeoConnectGR**

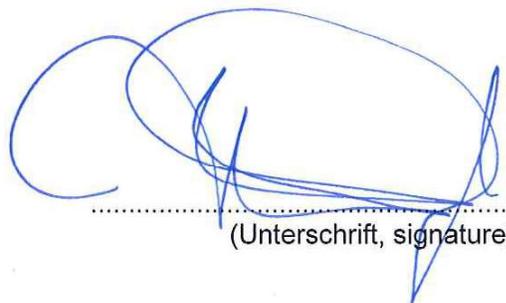
**Unterschriftenbogen –
Vereinbarung über die grenzüberschreitende Datenbereitstellung
im Rahmen des Projektes b-solutions GeoConnectGR**

pour

l' Institut Géographique National

Ir. Ingrid Vanden Berghe
Administrateur général

Bruxelles,
04/11/2019



(Unterschrift, signature)

**Feuille de signature –
Convention sur la mise à disposition transfrontalière de données
dans le cadre du projet b-solutions GeoConnectGR**

**Unterschriftenbogen –
Vereinbarung über die grenzüberschreitende Datenbereitstellung
im Rahmen des Projektes b-solutions GeoConnectGR**

pour

Institut national de l'information géographique et forestière

Jacob GENELLE
Directeur territorial adjoint nord-est

Nancy,
31/10/2019



.....
(Unterschrift, signature)

**Feuille de signature –
Convention sur la mise à disposition transfrontalière de données
dans le cadre du projet b-solutions GeoConnectGR**

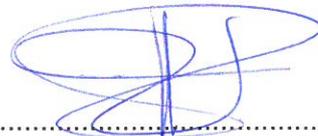
**Unterschriftenbogen –
Vereinbarung über die grenzüberschreitende Datenbereitstellung
im Rahmen des Projektes b-solutions GeoConnectGR**

Pour

Administration du Cadastre et de la Topographie

Bernard REISCH
Directeur adjoint

Luxembourg,
03/10/2019

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned above a horizontal dotted line.

(Unterschrift, signature)